AVERTISSEMENTS AGRICOLES

L 45 7-63 235003

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

Bulletin N° 34 - JUILLET 1963 - 3 JUILLET 1963

VIGNE

MILDIOU : Toutes les vignes ayant été gelées, ainsi que celles éprouvées par les violents orages de grêle de la première quinzaine de Juin, présentent une végétation désordonnée qu'il convient de protéger au maximum afin d'assurer l'aoûtement des sarments. Renouveler les traitements. Les jeunes plantes seront également l'objet de soins attentifs.

Malgré les fortes précipitations, l'état sanitaire du reste du vignoble est bon dans l'ensemble. Une surveillance attentive reste de rigueur. Aucune urgence pour le prochain traitement.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE : Dans les vergers où la maladie est installée, effectuer un traitement sans tarder.

CULTURES MARAICHERES

MILDIOU de la TOMATE : Les conditions naturelles sont favorables au développement de la maladie. La protection du feuillage et des fruits est nécessaire.

SEPTORIOSE DU CELERI : Poursuivre les traitements en tenant compte de notre note du 12 Juin. La pulvérisation pneumatique est recommandée surtout lorsqu'il s'agit de céleris à côtes.

TEIGNE DU POIREAU : Lorsque des attaques sont observées, effectuer une pulvérisation à base : soit de Parathion, soit de D.D.T.

Il est recommandé de mouiller abondamment le feuillage.

MILDIOU de l'OIGNON : La maladie est apparue dans certaines cultures. En conséquence un traitement est recommandé. Se reporter à la liste des produits recommandés pour le Mildiou de la pomme de terre.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE : Des foyers sont apparus dans certains secteurs de la Circonscription. Les cultures, qui ne sont pas susceptibles d'être arrachées prochainement, doivent être protégées en permanence. Il est donc recommandé de renouveler le traitement dès que possible (sauf intervention récente à la suite des pluies d'une certaine importance).

L'attention des producteurs est attirée sur le fait que des averses intenses et lessivantes (à partir de 25-30 mm.) exigent automatiquement le renouvellement du traitement.

En outre, dans les meilleures conditions, la durée de protection n'est guère supérieure à 12 jours environ. Il importe donc d'être vigilant pendant les périodes dangereuses (alternatives d'averses et "coups de chaleur").

.../...

p 18

×
× ×

GROSEILLIERS - CASSISSIERS

ANTHRACNOSE :

De nombreux cas parfois assez graves de chutes de feuilles causées par cette maladie ont été observés en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire.

Cette affection cryptogamique se traduit par la présence de nombreuses petites taches anguleuses brunes provoquant finalement le dessèchement et la chute des feuilles, et souvent le dessèchement des groseilles avant maturité.

Les traitements contre cette maladie doivent être faits avec des produits cupriques. L'efficacité des autres fongicides étant peu connue.

On emploiera de préférence un Oxychlorure micronisé, à raison de 250 grammes de cuivre à l'hectolitre d'eau, c'est-à-dire 500 grammes d'un produit à 50 % de cuivre par exemple.

Le traitement doit être appliqué aussitôt après la récolte des groseilles afin de protéger au maximum le feuillage sain, pour avoir un bon aoûtement des rameaux.

On conseille aussi à l'automne le ramassage et la destruction de la plus grande quantité possible de feuilles tombées pouvant être cause de la transmission de la maladie en I964.

D'autres traitements seront enfin nécessaires en I964, aux doses suivantes pour I00 litres d'eau :

I°) Juste avant le débourrement et après la taille : avec 500 grammes de cuivre.

2°) Avant la floraison, selon les instructions de la Station, à deux reprises, avec 200 grammes de cuivre.

Cette maladie peut aussi attaquer les cassissiers, et nous conseillons d'effectuer ces traitements sur les cultures se trouvant à proximité des groseilliers atteints cette année.

L'application relativement peu onéreuse de ces indications constituera une assurance contre les risques d'une réapparition ou d'une extension de la maladie en I964.-

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.-

Le Directeur de la Station :
H. SOULIE.-

Imprimerie de la Station de Bourgogne - Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-

p19